



BIEN CONSERVER CE LIVRET
CONTIENT DES INFORMATIONS IMPORTANTES
SUR L'ORGANISATION, INSCRIPTIONS... SUR LES
ACCUEILS DE LOISIRS mercredi et vacances.

-> DISPONIBLE sur internet www.amilly.com rubrique « À tout âge – Autour de l'école » ou au service Éducation/Enfance.

Les **A.C.M (Accueils de loisirs Collectif de Mineurs)** sont agréés auprès de la DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) et s'adresse **aux enfants scolarisés de la Petite Section de maternelle jusqu'à 12 ans inclus** (Pas d'accueil d'enfants en Toute Petite Section de maternelle).

AVANT L'INSCRIPTION

! **AVOIR UN COMPTE FAMILLE** dans l'espace personnel du portail famille.

- Les familles dont les enfants sont scolarisés à Amilly ont un compte.
- Si vous avez perdu identifiant et code personnel, contacter le service par mail service.education@amilly45.fr ou par téléphone 02 38 28 76 67.
- Si vous êtes HORS COMMUNE, contacter le service car vous n'avez pas de compte.

! **PRENDRE CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**, -> signature attestant sa lecture requise dans la fiche enfant.
→ Disponible au service ou sur le site internet

LES DOCUMENTS À FOURNIR

! **POUR ÊTRE VALIDÉ -> DOSSIER COMPLET -> DOCUMENTS À DÉPOSER** sur le portail famille lors des inscriptions ou directement au service ÉDUCATION/ENFANCE

FICHE ENFANT

Valable pour l'année scolaire en cours
A télécharger sur le site internet (A tout âge – Autour de l'école – ALSH), dans votre espace personnel (Rubrique mes documents) ou au service

ATTESTATION ASSURANCE

EXTRASCOLAIRE pour l'année scolaire en cours

VACCINS

Photocopies du carnet de santé ou certificat médical attestant des vaccinations obligatoires

ALLERGIES

Pour les enfants présentant des ALLERGIES
CERTIFICAT MÉDICAL obligatoire indiquant les aliments interdits OU à éviter.

AUTRES

Extrait de jugement si garde alternée, exclusive...

LES TARIFS

Délibérations n°2024/68 - Tarifs 2025/2026

MERCREDI MATIN avec <u>REPAS compris</u>				
Quotient C.A.F	Tarif AMILLOIS	Tarif Amillois ALLERGIQUE	Tarif HORS COMMUNE	Tarif hors commune ALLERGIQUE
< 474,99	2,05 €	1,55 €	11,05 €	7,75 €
475 - 666,99	3,75 €	2,70 €	12,15 €	8,55 €
667 - 888,99	5,65 €	3,95 €	13,35 €	9,40 €
889 - 1020,99	7,45 €	5,20 €	14,50 €	10,15 €
1021 - 1312,99	9,30 €	6,55 €	15,60 €	10,95 €
> = 1313	11,00 €	7,70 €	16,70 €	11,65 €

À LA JOURNÉE avec REPAS et GOÛTER compris					
Quotient C.A.F	Tranches	Tarif AMILLOIS	Tarif Amillois ALLERGIQUE	Tarif HORS COMMUNE	Tarif hors commune ALLERGIQUE
< 474,99	1	2,60 €	1,90 €	14,60 €	10,10 €
475 - 666,99	2	4,90 €	3,45 €	15,95 €	11,10 €
667 - 888,99	3	7,25 €	5,10 €	17,35 €	12,15 €
889 - 1020,99	4	9,70 €	6,85 €	18,85 €	13,20 €
1021 - 1312,99	5	12,05 €	8,40 €	20,30 €	14,25 €
> = 1313	6	14,35 €	10,00 €	21,70 €	15,20 €

! **En cas d'absence de l'enfant NON justifiée dans les 48h, la réservation sera facturée.**

→ **Justificatif médical principalement et qui concerne l'enfant - Convenances personnelles non recevables.**

L'application du TARIF « ALLERGIQUE » suppose que la famille fournit un panier repas en lien avec le certificat médical indiquant les aliments interdits.

Pour les familles d'accueil/Village d'enfants/Maison du département, se référer au tarif de la tranche 4.

LA FACTURATION

! **Facture à terme échue envoyée par mail et disponible dans votre espace personnel du portail famille.**

MOYENS DE PAIEMENT

Paiement en ligne via Internet
Païement au service : carte bancaire / espèces / chèque (à l'ordre de régie ALSH) / CESU pour les enfants de moins de 6 ans (Attention à la date limite) / Chèque vacances

! **Délai d'un mois pour régler la facture -> Passé ce délai, envoi à la trésorerie pour recouvrement (Saisie sur salaire, sur la CAF...) -> Pas de possibilité de la régler au service une fois partie au trésor public.**

En cas d'impayés répétés, la ville se réserve le droit de ne plus accepter vos demandes d'inscriptions -> service pris service dû - L'ACM n'est pas un service obligatoire.

LE MERCREDI

A la journée

Repas + goûter compris
Présence obligatoire de l'enfant de 8h30 à 17h30
Accueil péricentre de 7h00 à 8h30
Accueil péricentre de 17h30 à 18h45

Le matin

Avec repas compris
Présence obligatoire de l'enfant de 8h30 à 13h00
Accueil péricentre de 7h00 à 8h30
Accueil péricentre de 13h00 à 13h30

PAS DE DÉPART OU ARRIVÉE HORS DES HORAIRES DE PRÉSENCE OBLIGATOIRE

PÉRIODE DE FONCTIONNEMENT

A partir du 01 septembre 2026 jusqu'au 02 juillet 2027

PROCÉDURE D'INSCRIPTION - Mercredi

! **AVANT TOUTE RÉSERVATION -> FAIRE UNE INSCRIPTION**
-> Une fois validée par le service -> Accès à la réservation

1/ Pour INSCRIRE → PORTAIL FAMILLE « Espace personnel » -> Onglet **INSCRIPTION** -> Choisir l'enfant -> Cliquer sur inscrire -> **Choix de la formule** (Journée ou matin) **ET IMPORTANT choix du site d'accueil matin/soir** (Clos Vinot **OU** Pailleterie) -> En dessous vous trouverez le lien pour joindre vos documents -> Enregistrer

! **IMPORTANT** Pour la demi-journée -> Pas de retour en bus de prévu pour retourner au Clos Vinot -> Les enfants sont à récupérer à la Pailleterie entre 13h et 13h30

2/ Validation par le service → ENVOI d'un mail de confirmation -> Accès pour faire les réservations

3/ Pour RÉSERVER ➡ PORTAIL FAMILLE « Espace personnel » -> **Onglet PLANNING** -> **Choisir le mois** en allant sur **modifier ET Cocher** -> **VALIDER** à chaque fois et passer au mois suivant.... -> **Une fois tout terminé** cliquer à nouveau sur **VALIDER ET TERMINER** -> Un récapitulatif apparaît, **cliquer sur terminer** -> Réception d'un mail de confirmation

Les réservations / annulations se font jusqu'au JEUDI D'AVANT pour le mercredi suivant.

⚠ *Pour une présence régulière, faites vos réservations à l'année. Ne réservez pas « au cas où » si vous n'en avez pas besoin -> Vous prenez la place d'une famille qui en a besoin.*

LES VACANCES (sauf Noël)

Repas + goûter compris
Présence obligatoire de l'enfant de 9h00 à 17h00
Accueil péricentre de 7h00 à 9h00 et accueil péricentre de 17h00 à 18h45
PAS DE DÉPART OU ARRIVÉE HORS DES HORAIRES DE PRÉSENCE OBLIGATOIRE
Il est important de bien respecter les horaires de fonctionnement des ACM.

PÉRIODE D'OUVERTURE

- Pour LA TOUSSAINT** ➡ Du Lundi 19 au 30 OCTOBRE
- Pour L'HIVER** ➡ Du Lundi 22 FÉVRIER au 5 MARS
- Pour LE PRINTEMPS** ➡ Du Lundi 19 au 30 AVRIL
- Pour JUILLET** ➡ Du Lundi 05 JUILLET au 30 JUILLET
Fermé le 14 JUILLET
- Pour AOÛT** ➡ Du Lundi 02 au 27 AOÛT

⚠ *Modifications possibles du calendrier des vacances scolaires par l'Education Nationale*

PÉRIODE POUR RÉSERVER - IMPORTANT

⚠ **Passé les délais**, les réservations sont placées en liste d'attente -> Validation au fur et à mesure en fonction des places qui se libèrent.

- Pour LA TOUSSAINT** ➡ Du Lundi 14 au 25 SEPTEMBRE
- Pour L'HIVER** ➡ Du Lundi 18 au 29 JANVIER
- Pour LE PRINTEMPS** ➡ Du Lundi 15 au 26 MARS
- Pour L'ÉTÉ** ➡ Du Lundi 18 MAI au 4 JUIN

PROCÉDURE D'INSCRIPTION - Vacances

Pour les vacances -> RÉSERVATIONS A LA SEMAINE UNIQUEMENT. -> Pas de réservation à la journée - MAXIMUM pour 6 semaines l'été

⚠ **RÉSERVATION OBLIGATOIRE** qui doit être validée par le service ÉDUCATION/ENFANCE pour que l'inscription soit définitive

1/ Pour INSCRIRE ➡ PORTAIL FAMILLE « Espace personnel » -> **Onglet INSCRIPTION** -> Choisir l'enfant concerné -> **Cliquer sur inscrire** -> Aller dans **choix du type d'activité et cliquer sur ACCUEIL DE LOISIRS SÉJOUR** -> **Choix de la semaine ET IMPORTANT choix du site d'accueil matin/soir** (Clos Vinot **OU** Pailletterie) -> **Renouveler l'opération pour chaque semaine** -> En dessous vous trouverez le lien pour joindre vos documents -> **ENREGISTRER**

2/ Validation par le service ➡ Réception d'un mail de confirmation pour chaque semaine choisie.

⚠ **POUR ANNULER :** Prévenir par mail ou par messagerie du portail famille **le LUNDI D'AVANT** pour la semaine d'après.
Passé ce délai, la semaine sera facturée sauf si l'absence est justifiée sous 48h – justificatif médical concernant l'enfant – pas de convenance personnelle - Pas d'annulation par téléphone.

INFOS PRATIQUES

- Service ÉDUCATION/ENFANCE :** 02.38.28.76.65 ou 71
- service.education@amilly45.fr
 - ➔ Utiliser également la messagerie de votre espace personnel
 - Horaires d'ouverture au public**
 - Lundi – Mardi – Jeudi : 8h30 / 12h00 – 13h00 / 17h30
 - Mercredi matin : 8h30 / 12h30
 - Vendredi matin : 8h30 / 12h

Ces ACM - accueils collectifs de mineurs - sont soutenus financièrement par la CAF du Loiret Et déclarés à la DRAJES





LIVRET INFOS

Accueil de loisirs

2026/2027

Mercredi

(Journée ou Matin + repas)

&

Vacances scolaires

(Sauf Noël)



Domaine de la
PAILLETERIE
Chemin des Mulets
45200 AMILLY



Renseignements : 02 38 28 76 65 ou 71

Site internet : www.amilly.com

Mail : service.education@amilly45.fr

Messagerie de votre espace personnel